

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Production, Transformation, Commercialisation de Produits Fermiers



Une qualification professionnelle

Titre de niveau 4

RNCP 39667- certifié jusqu'au 31/12/29

Ministère de l'Agriculture



OBJECTIFS

Le certificat de spécialisation a pour objectif de former des salariés agricoles ou de futurs responsables d'exploitation qui souhaitent acquérir un savoir et de nombreuses compétences professionnelles pour mettre en place et faire fonctionner un atelier de transformation de produits fermiers et commercialiser sa production

CONTENU

Quatre unités capitalisables:

- Organiser la production, la transformation et la commercialisation des produits fermiers
- Mettre en œuvre des techniques de production fermière
- Assurer la transformation fermière dans le respect de la réglementation
- Communiquer sur les produits fermiers et organiser leur commercialisation

DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ce certificat exercent leur activité au sein d'une exploitation agricole ou d'une entreprise artisanale de transformation. Il est également possible de créer son activité à l'issue de cette formation.

MODALITÉS

Conditions d'admission

- Avoir entre 15 et 29 ans. Sans restriction d'âge pour les personnes relevant d'une RQTH
- Etre titulaire :
 - d'un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole ou Productions Horticoles
 - d'un Bac Professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole ou Productions Horticoles
 - d'un autre Bac ou diplôme de niveau IV sous conditions
 - d'un BTS agricole

Organisation

- Contrat d'apprentissage de 12 mois (560 heures en centre)
- Rémunération comprise entre 27 et 100% du SMIC
- Alternance : 40% au centre de formation et 60% en entreprise

Modalités pédagogiques

- Cours
- Mises en situations professionnelles sur les ateliers de productions agroalimentaires
- Visites d'entreprises

Validation

- Par unités capitalisables (4 épreuves)

Tarif

- Formation prise en charge par les OPCO et les financements du CFA (pour 12 mois 8138€). Aucun reste à charge pour l'apprenti et l'employeur

Accessibilité

- Accès aux personnes à mobilité réduite, accompagnement et adaptation pédagogique possible (référent handicap)

Délais d'accès

- Entretien dans les 30 jours suivant le premier contact